

# LES RISQUES CHIMIQUES



## I. Les principales obligations

Les références réglementaires sont tirées du livre VI du code du bien-être au travail.

« L'employeur évalue tout risque pour la sécurité et la santé des travailleurs résultant de la présence sur le lieu de travail de ces agents chimiques. »

Les produits chimiques utilisés couramment en atelier laitier sont les produits de nettoyage des locaux et du matériel. Ils sont majoritairement de type acide et soude.

La première mesure à mettre en oeuvre est la protection collective. Elle passe par le choix du produit en lui-même (produit le moins dangereux pour l'efficacité recherchée), du matériel et par le lieu de stockage.

## II. Le stockage

Pour entreposer les produits chimiques, il faudra notamment que :

- Les zones de stockage soient séparées des ateliers ;
- Les zones de stockage soient suffisamment ventilées pour éviter l'accumulation de produits dans l'air ;
- Les produits non-compatibles soient séparés conformément à la législation afin d'éviter tout contact (réaction chimique, explosion).

### **EXEMPLE :**

On peut opter pour une armoire ou un bac de rétention par catégorie de produits chimiques stockés.



### III. En pratique

Le nettoyage du sol et du matériel peut être fait avec un simple tuyau d'eau chaude, une brosse et avec le mélange manuel des produits chimiques.

Toutefois, cette pratique représente beaucoup de manipulations avec des risques de projections chimiques, de surdoser et beaucoup de manutention (dos, épaule...).

L'installation d'une centrale de lavage satellite pour le nettoyage permet de diminuer la manipulation de produits chimiques (pompage automatique des quantités souhaitées) et de gagner du temps.

L'enroulage automatique est recommandé pour un rangement assuré et permet de diminuer la manutention.



## IV. Les équipements de travail et de protection

La référence réglementaire est le code du bien-être au travail livre IX - Titre 2.

Le nettoyage avec pompage automatique des produits peut être privilégié (NEP, « Nettoyage En Place » ou couramment utilisé en anglais « Clear In Place » - CIP).

Les équipements de protection individuelle seront choisis selon les résultats de l'analyse de risque :

- Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques et antibuée (dégagement de vapeur chaude lors du nettoyage) ;
- Gants de protection en nitrile ;
- Bottes résistantes aux produits chimiques ;
- Tablier de protection résistant aux produits chimiques.



Il sera important de prévoir un espace dédié au rangement des équipements de protection.



Pour choisir l'équipement approprié, on se référera à son étiquette sur laquelle ces pictogrammes devront être mentionnés :



ET



Symbole représentant la résistance de l'équipement à la perméation des produits chimiques

Symbole représentant l'étanchéité de l'équipement aux produits chimiques et/ou aux micro-organismes

---

Fiche info réalisée par

PreventAgri

+32 (0)65 61 13 70

info@secteursverts.be

www.secteursverts.be

en collaboration avec

DiversiFerm

+32 (0)81 62 23 17

info@diversiferm.be

www.diversiferm.be

et le soutien de la Wallonie



PreventAgri



Avec le soutien de



Wallonie

Version 1 janvier 2024

Crédits photos : PreventAgri sauf [4, 5] - Ce contenu est sous licence Creative Commons CC-BY-NC-ND.

5